



Mairie de Biriatoú
Biriatuko Herriko Etxea

ARRETE MUNICIPAL n°2025_05_27_03

Arrêté d'interdiction de stationnement Parking situé Iturrixiloko bidea

Le Maire de la Commune de BIRIATOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25,
R 417-1, R 417-9, R 417-10, R417-11 et R 417-12 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des
voies communales, et notamment ses articles 40 à 42,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation
de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Considérant que le stationnement sur le parking situé à Iturrixiloko bidea doit être interdit en raison
de son occupation par les services techniques en raison de travaux de taille de haie, le jeudi 05
juin 2025 de 07h30 à 12h.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à sécuriser la zone et à réglementer le
stationnement

A R R Ê T E

- Article 1^{er}** Le stationnement de tout véhicule sera interdit dans le parking du bourg, Iturrixiloko bidea, le jeudi 05 juin 2025 de 07h30 à 12h en raison de travaux de taille de haie.
- Article 2** Les véhicules qui stationneront en infraction aux dispositions du présent arrêté seront déplacés et mis en fourrière aux frais de leurs propriétaires.
- Article 3** La pré signalisation, la signalisation diurne et nocturne, ainsi que toutes les mesures propres à assurer la sécurité des personnes et les accès des riverains, restent à la charge de l'organisateur
- Article 4** Le pétitionnaire demeure responsable des dommages qui pourraient résulter de ses installations tant vis-à-vis du domaine public, de ses usagers, que des tiers.
- Article 5** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera adressée à :
- Monsieur le Commissaire de Police de SAINT JEAN DE LUZ,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque Pôle territorial Sud Pays Basque-Service transports et ordures ménagères

Fait à BIRIATOU, le 27 mai 2025

Le Maire,



Solange DEMARCQ EGUIGUREN